

Bienvenue au webinaire sur le processus décisionnel du projet Technocentre à Fessenheim

« Faire ou ne pas faire le Technocentre? L'élaboration de la décision »

Début du webinaire à 19h, merci de couper vos micros et caméras





Bienvenue à toutes et tous!





- N'hésitez pas à réagir dans le tchat (bouton «Discussion») pour poser des questions ou exprimer un avis; ou nous signaler des difficultés techniques.
- **Pour lever la main,** vous pouvez appuyer sur « ALT+Y » ou cliquer sur le bouton « Réactions » puis « Lever la main »



- Nous vous invitons à vous renommer : Prénom, Nom et éventuellement organisme/association/entreprise. Pour cela, ouvrez la fenêtre « Participants », faites glisser votre souris à droite de votre nom et cliquez sur « Plus » ou les « ... », puis sur « Renommer »
- La rencontre est enregistrée : la vidéo sera mise en ligne sur le site du débat.
- En cas de difficultés techniques : écrivez-nous par email à : assistance-zoom@eclectic-experience.net ou dans le tchat textuel sur 700m.





Objectifs du webinaire

- Clarifier les différentes étapes du processus décisionnel du projet Technocentre
- Présenter le rôle et les missions des parties prenantes dans le processus de décision
- Accueillir un regard extérieur sur la question de la légitimité publique
- Recueillir vos questions, observations, réactions concernant le cadre décisionnel et le projet





Déroulé

- **Introduction**: Le projet Technocentre à Fessenheim
- **Séquence n°1 :** Projet Technocentre : les enseignements du débat public sur le 5ème Plan National de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) - 19h15

Intervenant : M. Michel Badré, membre de la CPDP du débat public (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) et Président de la commission orientation

- Temps de questions / réponses avec les participants
- Séquence n°2: L'élaboration de la décision et participation du public (sous forme de table ronde)- 19h40
- Temps de questions / réponses avec les participants
- **Séquence n°3 :** Regard sur la légitimité de la décision publique 20h20

Intervenante : Christine NOIVILLE, Présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)

Clôture du webinaire – 21h





Règles du jeu

- Bienveillance, écoute et accueil respectueux
- Des propos argumentés et compréhensibles pour toutes et tous
- Concision & respect des temps de parole
- **Transparence**
- Différents moyens de vous exprimer ce soir





Introduction Le projet Technocentre à Fessenheim

Intervenant n°1: M. Laurent JARRY (EDF)

Intervenant n°2 : M. Guillaume BOUYT, Direction générale

de l'énergie et du climat (DGEC)







Technocentre

Projet de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim

Atelier-webinaire sur le processus décisionnel du projet Intervention EDF







Le contexte du projet

VALORISATION DES MÉTAUX TRÈS FAIBLEMENT ACTIFS (TFA)

2019

Débat public sur la gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR 2022-2026)

2022

Evolution du cadre réglementaire

TERRITOIRE DE FESSENHEIM

2019

Projet de territoire piloté par l'Etat, consécutif à la décision d'arrêt de la centrale de Fessenheim



PROJET D'EDF DE CRÉER UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MÉTAUX TRÈS FAIBLEMENT RADIOACTIFS À FESSENHEIM



Débat public - Projet Technocentre - 17/10/2024





L'essentiel du projet

- Une logique d'économie circulaire : une installation industrielle de recyclage de métaux de très faible activité
- Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Une production, après fusion, de lingots métalliques relevant du domaine conventionnel, utilisés comme matière première d'aciéries
- Une première unité en France mais une expérience éprouvée de Cyclife, filiale du groupe EDF, en Suède
- Une implantation à proximité de la centrale de Fessenheim

CHIFFRES CLÉS

450 M€

d'investissement

200

emplois en phase d'exploitation

85 %

C'est l'objectif de valorisation des métaux très faiblement radioactifs

40 %

C'est l'économie d'énergie réalisée en produisant de l'acier issu du recyclage au lieu d'acier par extraction minière

Débat public - Projet Technocentre - 17/10/2024



L'installation projetée



CHIFFRES CLÉS

500 000 tonnes

Quantité de de métaux TFA qui sera produite en France par le démantèlement d'installations nucléaires

Capacité d'entreposage :

générateurs vapeur

300

conteneurs de composants métalliques

25 tonnes

Capacité du four à arc électrique

20 000 tonnes

de production annuelle

Débat public - Projet Technocentre - 17/10/2024



Séquence n°1

Projet Technocentre:

Les enseignements du débat public sur le 5ème Plan National de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)

M. Michel Badré, membre de la CPDP du débat public (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) et Président de la commission orientation





Projet Technocentre Fessenheim

Les enseignements du débat public PNGMDR

Qu'est-ce que le « PNGMDR » ?

- Un « Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs »
- Etabli par l'État (ministère chargé de l'énergie)
- Révisable tous les 5 ans : édition actuelle, la 5ème, valable pour la période 2022-2026
- Qui définit les actions à mener pour la gestion des « matières » (réutilisables) et « déchets » (ultimes) de la filière nucléaire : investissements à engager, études à mener, etc.
- Il existe par ailleurs un inventaire, tenu à jour par l'ANDRA.

Structure et thèmes du plan

10 parties dans le plan actuel (2022-2026)

- Contexte
- Gouvernance
- Politique énergétique
- Matières radioactives
- Entreposage des combustibles usés
- Gestion des déchets TFA : c'est surtout ce sujet qui concerne le Technocentre
- Gestion des déchets FA-VL
- Gestion des déchets HA et MA-VL
- Gestion des catégories particulières de déchets
- Enjeux transversaux

La méthode de préparation du plan

- Un débat public sur « programme » (et non sur « projet »)
 organisé par la CNDP d'avril à septembre 2019
- Avant le débat, un travail préparatoire de la Commission particulière du débat avec les parties prenantes : la « clarification des controverses techniques »
- Après le débat : une « commission orientation », réunissant les parties prenantes, et chargées de donner des avis au ministère dans son travail de rédaction du plan

(pour mémoire : « d'où je parle » : implication dans ces deux opérations)

le débat : clarification des controverses (1)

- Le but de la clarification des controverses : identifier les points controversés entre experts, leur faire présenter leurs argumentations, arriver à un « accord sur les points de désaccord »
- Travail fait avec les opérateurs du nucléaire (EDF, CEA, Orano, etc.) et les ONG (Greenpeace, FNE, etc.)
 - Une « note de synthèse » du 21 mars 2019

Avant le débat : clarification des controverses (2)

- Déchets à « très faible activité » TFA : principalement issus du démantèlement : gravats, bétons, armatures charpentes métalliques. Très faible radioactivité mais très gros volumes.
 - Une question sur « TFA et Seuils »:

L'adoption de seuils ou de nouvelles règles dérogatoires pour le recyclage, le stockage en site conventionnel ou la libération des matériaux très faiblement radioactifs issus des anciens sites nucléaires, comme l'ont fait d'autres pays d'Europe, présente-t-elle un risque sanitaire?

Avant le débat : clarification des controverses (3)

Résumé de la réponse à la question :

Un seuil de libération est un niveau de radioactivité au-dessous duquel un déchet nucléaire peut être libéré, c'est-à-dire considéré comme non radioactif, et recyclable dans l'industrie conventionnelle. (...) La difficulté et l'enjeu majeur sont de garantir en pratique que l'activité d'un déchet donné est bien audessous de ce seuil, avec les techniques de mesures actuelles. Une telle garantie pose des questions de mesure plus complexes pour les matériaux non homogènes que pour les métaux qui peuvent être homogénéisés par fusion.

Pendant le débat

- Le sujet TFA a été abordé dans les réunions de Valence et Strasbourg
 - voir CR du débat, p 72 à 76
- Des points de vue tranchés, pour ou contre le principe du seuil de libération.
- Pour les « contre » : manque de confiance dans le contrôle et la traçabilité
- Pour les « pour » : harmonisation européenne, économie de stockage, recyclage.

Après le débat : les actions du plan

- TFA 1 à TFA 5 : actions destinées à avoir plus de place de stockage
- TFA 6: MODIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À LA GESTION DES DÉCHETS TFA AFIN D'INTRODUIRE UNE NOUVELLE POSSIBILITÉ DE DÉROGATIONS CIBLÉES PERMETTANT, APRÈS FUSION ET DÉCONTAMINATION, UNE VALORISATION AU CAS PAR CAS DES DÉCHETS RADIOACTIFS MÉTALLIQUES
 - TFA 7 : DÉFINIR LES MODALITÉS DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES MATÉRIAUX MÉTALLIQUES TFA*
 - TFA 8 à TFA 11 : modalités de valorisation des autres TFA,, retours d'expérience sur les dérogations, études des effets sanitaires des faibles doses, autres incertitudes.

Pour en savoir plus :

- Le compte rendu du débat public de 2019, accessible via « débat public PNGMDR » sur un moteur de recherche (cf. p 71 à 75, sur TFA)
- Le document de synthèse de la clarification des controverses, via le même site, onglet « approfondir », p 23 à 26
 - Le PNGMDR 2022-2026, pages 42 à 50

Merci

Temps de d'échange avec le public





Séquence n°2 Elaboration de la décision et participation du public (table ronde)







Intervenants de la table-ronde

(par ordre d'intervention)

Mme Anne Laporte – Commission particulière du débat public sur le projet Technocentre à Fessenheim (CPDP)

M. Jérôme Baverel – Directeur du projet Technocentre (EDF)

M. Benoît Bettinelli – Chef de la mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) / Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

M. David Mazoyer et Caroline Teyssier – Directeur régional adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (DREAL)

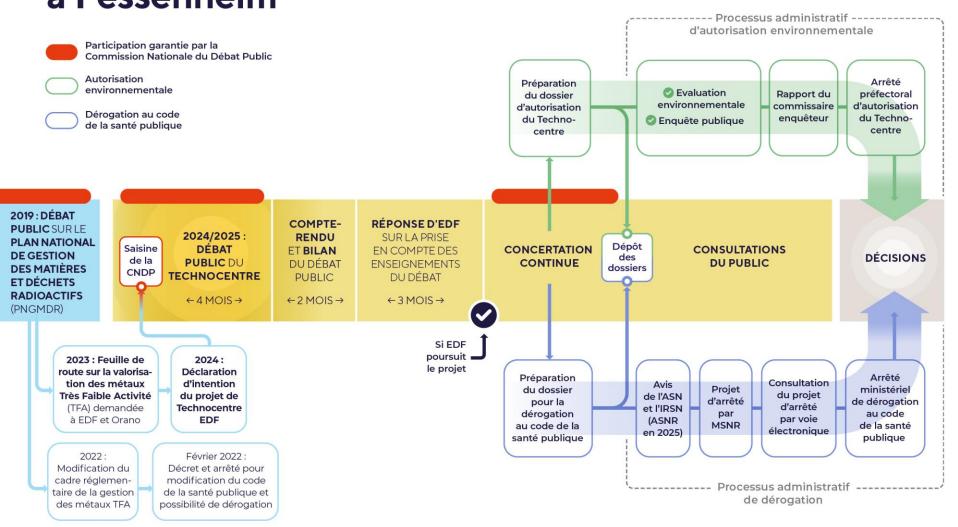
M. Jean-Claude Hilbert – Président de la compagnie des commissaire enquêteurs d'Alsace Moselle (CCERAM)

M. Alexandre Sabatier – Ingénieur de l'industrie et des mines, Autorité de sûreté nucléaire (ASN)



L'association du public à l'élaboration de la décision sur le projet Technocentre à Fessenheim







Le rôle d'EDF dans le processus

- Saisine volontaire de la CNDP
- Elaboration du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse, en dialogue avec la CPDP
- A l'issue du débat public, **décision d'EDF** quant à la poursuite du projet Technocentre et aux conditions associées, au regard des enseignements du débat public
- Le cas échéant, lancement de la concertation continue post débat public placée sous l'égide de garants de la CNDP
- Préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera soumis à consultation du public (loi industrie verte : évolution de l'enquête publique)
- Préparation du dossier de demande de dérogation au titre du code de la santé publique, qui sera soumis à consultation du public par voie électronique



TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'INSTRUCTION, DIALOGUE TECHNIQUE AVEC LES AUTORITÉS EN CHARGE DE L'INSTRUCTION













Liberté Égalité Fraternité

Valorisation des substances métalliques radioactives TFA

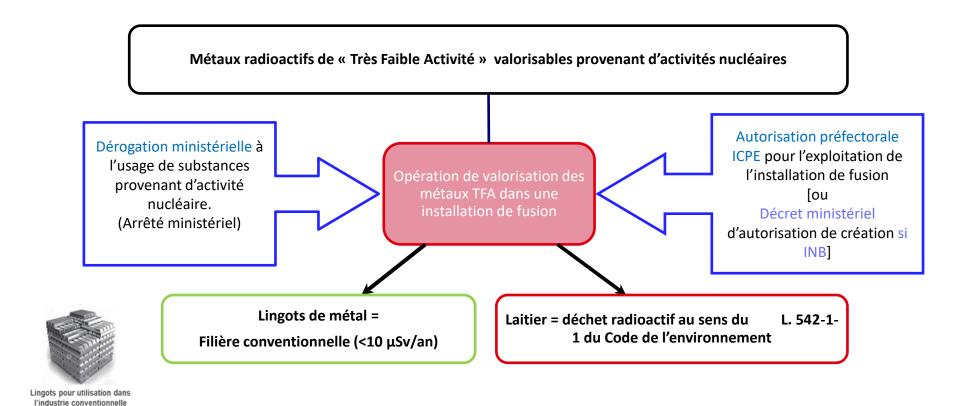
Direction générale de la prévention des risques Service des risques technologiques
Mission sûreté nucléaire et radioprotection

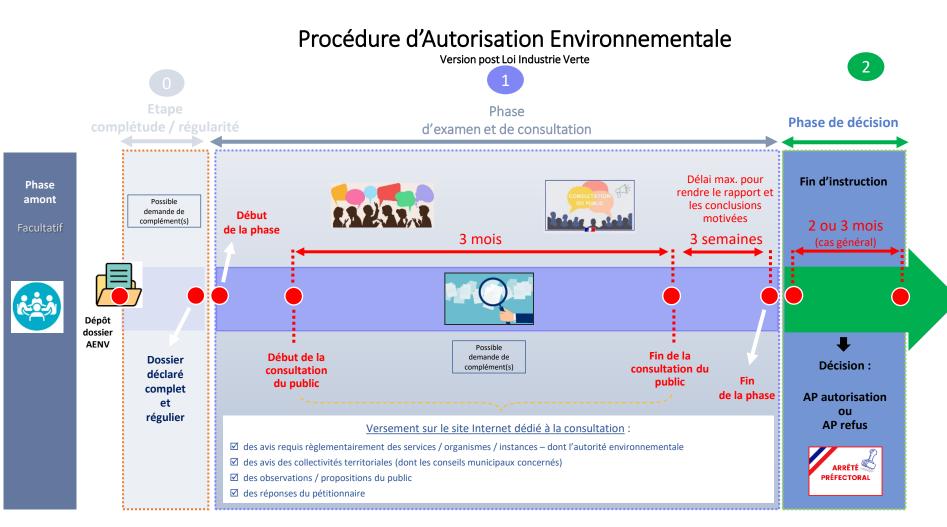
Benoît BETTINELLI



Fraternité

Procédures administratives (synthèse)

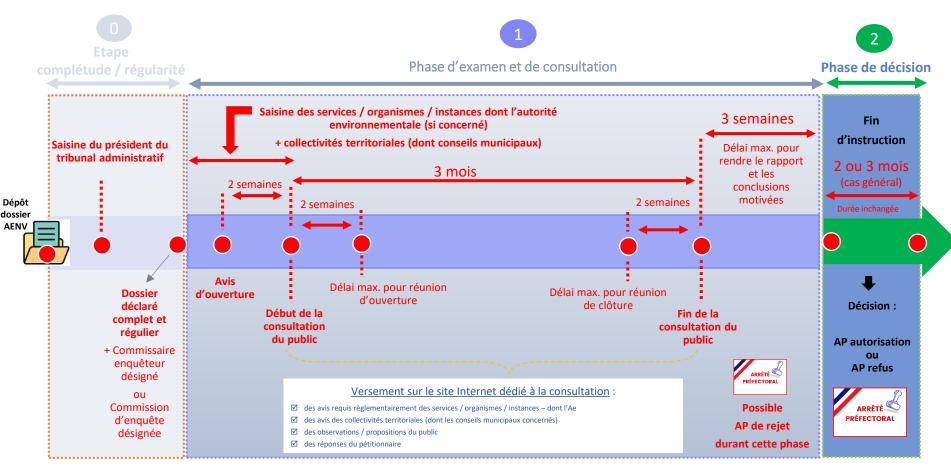




Formation - Réforme de l'autorisation environnementale (Loi "Industrie verte")

Procédure d'Autorisation Environnementale

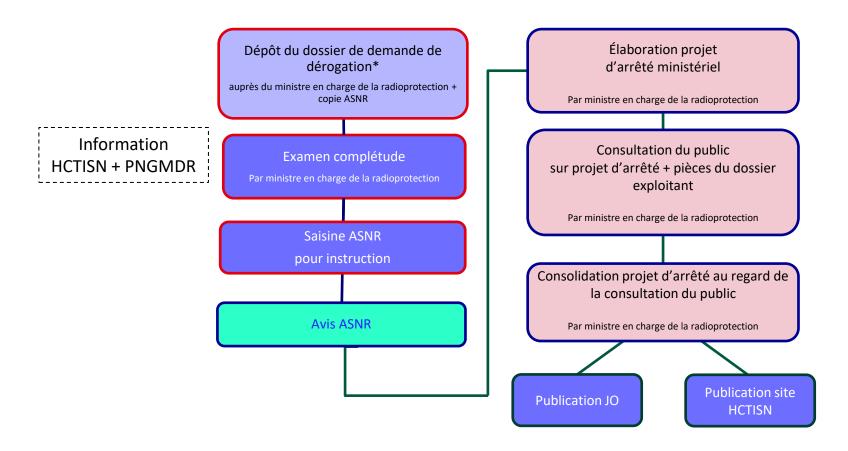
Version post Loi Industrie Verte





Fraternité

Processus administratif d'instruction de la dérogation



MODALITÉS D'INSTRUCTION PAR L'ASN

Objectif: protection des personnes et de l'environnement

Volet code de la santé publique (Article R. 1333-6-1 du code de la santé publique)

Organisation de l'ASN : Saisine par le ministère (DGPR/MSNR) pour expertise du dossier remis au titre de la dérogation au code de la santé publique.

Expertise puis positionnement envisagés notamment sur les sujets concernant :

- Identification des radionucléides présents dans les matières radioactives à valoriser (3 cas possibles selon la réglementation);
- Calcul des valeurs d'activités et des scénarios d'exposition (cas n°3) pour assurer le respect de la limite réglementaire d'exposition de 10 μSv/an pour les produits valorisés;
- Dispositions techniques mises en œuvre, notamment métrologiques, pour s'assurer que les produits valorisés présentent une activité inférieure aux seuils fixés par le code de la santé publique ou calculés par l'exploitant;
- 4. Autres points auxquels l'ASN s'intéresse habituellement ayant trait à la sûreté nucléaire, la radioprotection, ou la gestion des déchets radioactifs résultant du procédé.







Temps de d'échange avec le public





Séquence n°3 Regard sur la légitimité de la décision publique

Christine NOIVILLE, Présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)







Les prochains rendez-vous

Le 7/11 – Visite du site du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (CIRES)

Le 16/11 – Visite du site projeté du Technocentre à Fessenheim et son environnement

Le 19/11 – Atelier : le processus industriel du projet **Technocentre**

Le 27/11 – Atelier « Santé publique et impacts environnementaux »

Le 11/12 – Atelier Aménagement du territoire, enjeux sociaux économiques, transport et mobilité





Vous pouvez également ...

Partager votre avis, poser vos questions sur le projet et/ou le débat sur notre plateforme participative

https://participer-debat-technocentre-fessenheim.cndp.fr/

Contacter l'équipe du débat

- Pépinière d'entreprises La Ruche Commission particulière du débat public Projet Technocentre à Fessenheim - 1 rue de l'Europe - Fessenheim
- Par mail : <u>equipe.fessenheim@debat-cndp.fr</u>
- Par téléphone (appel gratuit) : 0805 38 00 86

Déposer un cahier d'acteur pour partager votre point de vue sur le projet (personnes morales)





Rendez-vous sur le site du débat

Rendez-vous sur le site du débat

debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim





